



Les risques hospitalier, indemnisation du a une erreur médicale.

Par marmie, le 01/10/2008 à 13:44

Bonjour,

Cherche conseil!

Je viens d'être "l'objet" d'une erreur médicale (en vacances) dans un hôpital région PACA pour poignet droit fracturé:

[s]1ère erreur:[/s] Mauvaise remise en place du poignet, il n'est pas aligné (EMBROCHAGE TYPE KAPANDJI) une sortie sans ordonnance de soins, une infection d'une des broches dès la sortie.

Devant la vue de l'infection [s]2ème erreur: [/s]Pas de prélèvement bactériologique effectué. Tentative d'ablation a vif de la broche purulente sans succès. Sur ordre la praticienne tente de repousser le peu sorti et fait 3 points.

Le médecin ordonne alors des soins tous les 2 jours.

(Le service est désordonné et n'a pas enregistré le 2ème rendez vous!).

[s]La 2ème étape: [/s]

Devant la situation nous décidons d'écourter les vacances pour nous rendre dans un cabinet médical Midi Pyrénées pour soins. Ce cabinet médical conseille de nous diriger vers un SAMU Midi Pyrénées, ce que nous faisons. Devant l'aspect de la plaie purulente le médecin chirurgien du CHU Midi Pyrénées ordonne l'hospitalisation immédiate pour l'ablation des broches et faire un prélèvement bactériologique pour traiter.

Le travail réalisé est au mieux que le praticien pouvait réaliser en attendant la 2ème visite

prochaine.

[s]**LA QUESTION:** [/s]

Le 1er Hôpital en faute suite a ma réclamation me fait parvenir un Document d'autorisation de transmettre mon dossier médical au médecin conseil de SHAM afin de permettre la gestion de ma réclamation.

Ce document est il une preuve de reconnaissance de responsabilité de l'hôpital PACA?

Merci de votre réponse,
Sincères Salutations,

Par **JCB**, le **08/10/2008** à **14:54**

non, le fait d'instruire votre demande n'induit en rien une quelconque reconnaissance de responsabilité.

L'hôpital a fait une déclaration de sinistre à son assureur la SHAM. Celui-ci souhaite analyser le dossier.

Cette analyse du dossier n'a pour seul but justement de prendre une position par rapport à votre réclamation.